

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 juillet 2026 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 29 juin 2026 à 17 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

Sont absents à cette séance :
Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #3 - Raymond Bisailon

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Les élus municipaux ont accepté la transmission de l'avis de convocation par courriel et acceptent individuellement que les sujets suivants soient traités à la présente séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-06-236

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La greffière dépose au Conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation, lequel est ci-après reproduit :

Acton Vale, le 25 juin 2026

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué (e) à une séance extraordinaire qui aura lieu lundi, le 29 juin 2026 à 17 h à l'Hôtel de Ville afin de traiter les items suivants :

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux de la rue d'Acton.

3.2 - Octroi de contrat de gré à gré - Surveillance des travaux de réfection des services municipaux de la rue d'Acton.

3.3 - Octroi de contrat de gré à gré - Contrôle de qualité des matériaux - Réfection des services municipaux de la rue d'Acton.

3.4 - Adoption du plan de financement pour les travaux de réfection des services municipaux de la rue d'Acton.

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de la séance extraordinaire du 29 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3 - SUJETS À DISCUTER

2026-06-237

3.1 - Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux de la rue d'Acton.

Attendu que la Ville a procédé, le 22 juin 2026 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la réfection des services municipaux de la rue d'Acton;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu CINQ (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Jason Lafrance, ingénieur de la firme EXP;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Groupe AllaireGince Infrastructure Inc.;

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 324 200.90 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, pour la réfection des services municipaux de la rue d'Acton à Groupe AllaireGince Infrastructure Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-238

3.2 - Octroi de contrat de gré à gré - Surveillance des travaux de réfection des services municipaux de la rue d'Acton.

Attendu que le *Règlement 015-2024 concernant la gestion contractuelle* prévoit, notamment, comme mesure de rotation, la possibilité pour la Ville de procéder à un appel d'intérêts afin de connaître les fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins;

Attendu que la Ville a lancé un appel d'intérêts auprès de cinq (5) fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins, pour la surveillance des travaux pour la réfection de services municipaux de la rue d'Acton;

Attendu que le fournisseur ayant soumis le prix le plus bas est WSP Canada Inc. et que les exigences, ainsi que les conditions soumises, sont jugées conformes;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré à WSP Canada Inc, selon les prix unitaires et forfaitaires, pour un montant total de 111 687.50 \$, taxes en sus;

D'autoriser une dépense de 111 687.50 \$ plus taxes ainsi que son paiement, à WSP Canada Inc. pour la surveillance des travaux de la rue d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-239

3.3 - Octroi de contrat de gré à gré - Contrôle de qualité des matériaux - Réfection des services municipaux de la rue d'Acton.

Attendu que le *Règlement 015-2024 concernant la gestion contractuelle* prévoit, notamment, comme mesure de rotation, la possibilité pour la Ville de procéder à un appel d'intérêts afin de connaître les fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins;

Attendu que la Ville a lancé un appel d'intérêts auprès de trois (3) fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins, pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux - Réfection des services municipaux de la rue d'Acton;

Attendu que le fournisseur ayant soumis le prix le plus bas est Solmatech Inc, et que les exigences, ainsi que les conditions soumises, sont jugées conformes;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré à Solmatech Inc,, selon les prix unitaires et forfaitaires, pour un montant total de 60 693.36 \$, taxes en sus;

D'autoriser une dépense de 60 693.36 \$ plus taxes ainsi que son paiement, à Solmatech, pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux - Réfection des services municipaux de la rue d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-06-240

3.4 - Adoption du plan de financement pour les travaux de réfection des services municipaux de la rue d'Acton.

Attendu que la ville souhaite procéder à la réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout, du pluvial et de la voirie de la rue d'Acton;

Attendu que le coût total estimé du projet s'élève à 4 194 500 \$;

Attendu que la Ville a obtenu une aide financière confirmée par le ministère des Affaires municipales du Québec pour un montant de 1 091 688 \$;

Attendu que la Ville a signé une entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, car la gestion de la rue d'Acton incombe au Ministère;

Attendu qu'il est nécessaire de pourvoir au financement du solde résiduel du projet;

Attendu que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de diversifier les sources de financement pour limiter l'impact sur le compte de taxes des citoyens;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'approuver le montage financier global pour la réalisation du projet de réfection des infrastructures sur la rue d'Acton totalisant 4 194 500\$, et ce, selon la répartition suivante :

1. Subvention (PRIMEAU) : Un montant pouvant aller jusqu'à 1 091 688 \$ selon les travaux de remplacement des infrastructures d'aqueduc et d'égout exécutés.
2. Entente de collaboration : Un montant estimé de 1 776 900 \$ selon les travaux exécutés et établis dans l'entente de collaboration avec le MTMD.
3. Excédent accumulé : Un montant de 1 350 000 \$ provenant des surplus non affectés de la municipalité pour financer la contribution de la ville ou des montants non admissible à la subvention ou à l'entente de collaboration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-sept heures et dix minutes (17;10).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date